

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-60ItemMarie Moret au receveur de l'Enregistrement, 16 octobre 1898](#)

Marie Moret au receveur de l'Enregistrement, 16 octobre 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (8v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au receveur de l'Enregistrement, 16 octobre 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53387>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[16 octobre 1898](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Receveur de l'Enregistrement](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

Résumé Adresse un bordereau au receveur de l'Enregistrement pour s'acquitter des droits de timbre sur ses titres du canton de Fribourg (Suisse).

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Guise Familiale
16 octobre 1878

Honorable le Receveur de
l'Enregistrement,

En vertu de la loi touchant
le droit de timbre des titres de
fonds d'états étrangers, et
des instructions spéciales
concernant les valeurs dont
les titres ne peuvent être
présentés, j'ai l'honneur
de vous remettre le présent
bordereau en double expé-
dition, pour acquitter le
dit droit sur les valeurs
susdites.

Die obligations trois et
demi pour cent, du Canton

8
de Fribourg, suite, 1878
à francs six mille, numéros
14776 - 14777 ; 14779 à 14786.

Huillier, Honorable le
Receveur, recevoir le présent
double bordereau de certificat
constatant le paiement effectué
et me remettre l'un des exem-
plaires, afin que les susdites
valeurs puissent, en cas de
besoin, être régulièrement
émouffées dans un acte
authentique français.

Après je vous prie,
Honorable, d'assurance de
toute ma considération

H^e J. B. G. Gouin